

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 6 (1836)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TABLE

CHRONOLOGIQUE

DES LOIS, DÉCRETS, ETC.,

Contenus dans le tome VI du Bulletin, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1836 inclusivement.

1836.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
6 janvier.	CIRCULAIRE du Conseil - exécutif à tous les préfets, concernant la perception des droits de concession d'auberges et d'autres établissemens de même nature	5
13	RÈGLEMENT pour la comptabilité des frais de bureau des préfets et des présidens des tribunaux de district	4
23	ARRÊTÉ du Conseil-exécutif pour la suppression des places d'instructeur.	9
25	ARRÊTÉ du conseil-exécutif sur le	

1856.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	paiement des taxes de dispense du service militaire	10
27 janvier.	ARRÊTÉ <i>du Conseil-exécutif</i> , concernant l'adjoint du président du tribunal de district de Berne . . .	12
27	CIRCULAIRE <i>du Conseil - exécutif</i> à tous les préfets, relative aux émolumens perçus par les secrétaires de préfecture	14
10 février.	ARRÊTÉ <i>du Conseil - exécutif</i> , touchant l'augmentation du traitement des régens d'école primaire	15
11	RÈGLEMENT concernant les bourses créées pour la fréquentation des académies françaises	18
16	DÉCRET <i>du Grand-Conseil</i> , qui abroge le droit statutaire de la paroisse de Sigriswyl	22
16	DÉCRET <i>du Grand-Conseil</i> , explicatif de celui du 9 décembre 1834, portant abrogation du droit statutaire de l'ancien arrondissement de Steffisbourg	25

1856.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
20 février.	ARTICLES <i>des conférences</i> de Baden et de Lucerne sur certaines affaires ecclésiastiques	27
22	DÉCRET <i>du Grand-Conseil</i> sur la création d'une place de sténographe-rédacteur de ses délibérations	59
9 mars.	BUDGET pour l'année 1836 . .	41
9	DÉCRET <i>du Grand-Conseil</i> , qui modifie celui du 16 mai 1855, sur la séparation de la commune de Geissholz de la paroisse de Meiringen	94
15	Loi sur les atteintes portées à la propriété par vol, abus de confiance et vol à l'aide de violence	96
16	RÈGLEMENT pour la commission des pétitions du Grand-Conseil .	110
17	DÉCRET <i>du Grand-Conseil</i> pour le maintien provisoire de la loi du 14 juin 1823, sur les contributions communales	114
26	RÈGLEMENT sur l'examen final	

1856.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	universitaire . . . ,	115
26 mars.	RÈGLEMENT pour l'obtention du diplôme de docteur à l'université de Berne	119
28	RÈGLEMENT du Conseil-exécutif sur la création de la légion urbaine de la capitale	123
2 mai.	Loi sur les auberges et autres établissemens analogues et sur le commerce des boissons	154
3	DÉCRET du Grand-Conseil sur la nomination définitive du médecin de la garnison	153
4	DÉCRET du Grand-Conseil sur le régime forestier pour les districts du Jura, pour celui de Bienne, et pour les communes de la nouvelle partie du canton réunies aux districts de Cerlier et de Buren . . .	154
4	DÉCRET du Grand-conseil, concernant les pièces qui lui sont adressées	185

1836.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
4 mai.	DÉCRET <i>du Grand-Conseil</i> sur l'établissement d'un tribunal de mœurs dans l'arrondissement d'Innerkirchet	184
6	DÉCRET <i>du Grand-Conseil</i> , sur la création d'une cure dans la commune d'Asuel	186
7	DÉCRET <i>du Grand-Conseil</i> sur l'abolition du coutumier du Bas-Simmenthal, dans la commune de Wimmis	188
7	DÉCRET <i>du Grand-Conseil</i> , qui modifie l'organisation du secrétariat du département militaire	191
14	ARRÊTÉ <i>du Conseil-exécutif</i> sur l'organisation du Département militaire	193
13 juin.	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> aux préfets des districts régis par le Code civil bernois, concernant les publications pour la liquidation de successions peu considérables	203

1836.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
27 juin.	Loi sur l'introduction des poids et mesures suisses	206
50	DÉCRET <i>du Grand-Conseil</i> pour l'abolition du droit statutaire de la commune de Spiez	225
30	DÉCRET <i>du Grand-Conseil</i> , qui divise la paroisse de Renan en deux assemblées primaires, celle de Renan et de La Ferrière	228
30	DÉCRET <i>du Grand-Conseil</i> . Formule de serment pour les secrétaires des justices inférieures	230
8 juillet.	ARRÊTÉ <i>du conseil-exécutif</i> , [qui modifie le règlement de l'école normale de Münchenbuchsee	232
8	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> à tous les préfets et présidens des tribunaux de district, sur les progrès de l'ivrognerie	233
11	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> aux présidens et aux greffiers des tribunaux des districts soumis au Code civil bernois, relative aux	

1836.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	citations édictales ayant pour objet l'extinction de créances hypothécaires	255
15 juillet.	CIRCULAIRE <i>du Conseil - exécutif</i> aux préfets et aux présidens des tribunaux de district, concernant le renvoi des étrangers et des banqueroutiers frauduleux	257
	TABLEAU de la population du canton de Berne, suivant le recensement des 25, 26 et 27 avril 1836, avec un état comparatif des recensement de 1818 et 1851	259
5 août.	CIRCULAIRE <i>du Conseil - exécutif</i> à tous les préfets, concernant l'assimilation des citoyens d'autres cantons aux ressortissans bernois pour les acquisitions d'immeubles et de droits hypothécaires	270
8	CIRCULAIRE <i>du Conseil - exécutif</i> aux présidens des tribunaux de district et aux autres autorités de la république chargées des instructions judiciaires, concernant la désignation exacte des miliciens	

1856.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	coudamnés à la détention dans une maison de correction ou au renvoi hors du canton	272
22 août.	CONVENTION entre la Confédération suisse et le Duché de Modène, au sujet de la libre exportation des biens	274
	DÉCLARATION de la Confédération	274
	DÉCLARATION du Gouvernement de Modène	277
29	TRAITÉ pour l'abolition de la traite foraine, entre la Confédération suisse et le Royaume des Pays-Bas, y compris le Grand-Duché de Luxembourg	280
	DÉCLARATION de la Confédération	280
	DÉCLARATION du Gouvernement des Pays-Bas	282
12 septemb.	ARRÊTÉ du Conseil-exécutif sur la réorganisation du collège de Bienne	285
12	ARRÊTÉ du Conseil-exécutif sur la	

1856.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	réorganisation du collège de Porrentruy	288
30 septembre.	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> à tous les préfets, relative aux conduits de cheminée en bois	291
30	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> aux préfets de Bienne, Courtelary, Delémont, Moutier, Porrentruy et des Franches - Montagnes, ainsi qu'au vice-préfet de Neuveville, concernant les ventes de bois des communes	229
30	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> aux préfets de Bienne, Courtelary, Delémont, Moutier, Porrentruy et des Franches-Montagnes, ainsi qu'au vice-préfet de Neuveville, concernant la délivrance des lots d'affouage	294
17 octobre.	ARRÊTÉ <i>du Conseil-exécutif</i> sur l'organisation de l'administration forestière dans les districts du Jura	296
9 novembre.	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> à	

1836.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	tous les préfets, touchant l'administration des biens de pupilles peu considérables	298
14 <i>Novemb.</i>	Loi sur la fixation du taux de l'intérêt et le remboursement des capitaux	300
17	DÉCRET <i>du Grand- Conseil</i> sur les acquisitions d'immeubles et de droits hypothécaires	303
21	DÉCRET <i>du Grand- Conseil</i> pour la prorogation du décret sur l'organisation provisoire du régime forestier	305
1 ^{er} <i>décemb.</i>	Loi sur les péages des particuliers et des corporations	307
2	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> à tous les préfets et présidens des tribunaux de district, concernant la fourniture des vivres pour les prisonniers	311
14	ARRÊTÉ <i>du Conseil-exécutif</i> sur l'introduction d'un nouveau mode	

1856.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	de comptabilité	312
14 décembre.	ARRÊTÉ <i>du Conseil-exécutif</i> sur la perception et la comptabilité des droits de mutation	317
14	ARRÊTÉ <i>du Conseil-exécutif</i> sur la perception et la comptabilité des amendes	321
14	ARRÊTÉ <i>du Conseil-exécutif</i> sur la délivrance des patentes de chasse et la perception des droits de patente	325
14	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> à tous les préfets, concernant la vente du papier timbré	326
28	ARRÊTÉ <i>du Conseil-exécutif</i> sur la comptabilité des dépenses faites dans les districts pour le Département de la justice et de la police,	327
28	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> à tous les préfets, pour la suppression de l'installation de ces fonctionnaires	331

1856.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
29 décembre.	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> à tous les préfets touchant les permis de ventes publiques et l'exécution des jugemens.	332
31	RÈGLEMENT <i>du Département de l'intérieur</i> , concernant les mesures à prendre pour prévenir la morve des chevaux et empêcher sa propagation	334

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.



TABLE

ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VI

DU

Bulletin des Lois, Décrets et Ordonnances

DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE.

(Nota : Le chiffre indique la page.)

A.

ABBAYES. V. *Auberges*.

ACQUISITIONS D'IMMEUBLES. V. *Immeubles*.

ADJOINT donné au président du tribunal de district de Berne, 12.

ADMINISTRATION forestière dans les districts du Jura. Arrêté sur son organisation, 296. V. *Régime forestier*.

ADMINISTRATION des biens de pupilles, 298.

AFFOUAGE (Circulaire concernant la délivrance des lots d'), 294.

AMENDES. Arrêté sur leur perception et leur comptabilité, 521.

ANABAPTISTES. Quotité de la taxe qu'ils doivent acquitter, 41.

ASUEL. Décret sur la création d'une cure dans cette commune, 186.

AUBERGES. Perception des droits de concession des auber-

ges qui ne sont point ouvertes ou ne le sont que pendant une partie de l'année, 3.

AUBERGES clandestines (Police à exercer sur les), 253.

AUBERGES (Loi sur les), et sur le commerce des boissons, 154.

Titre I. Des auberges et autres établissemens analogues.

— 1^{re} *Section.* Des patentes et des conditions nécessaires pour les obtenir, 135. — 2^e *Section.* Des diverses espèces et classes d'établissemens, 138. — 3^e *Section.* Permissions spéciales pour les jours de foires, réunions populaires et revues, 141. — 4^e *Section.* Maintien des établissemens existans. — 5^e *Section.* Droits et obligations réciproques des aubergistes et de leurs hôtes, 142.

Titre II. Du commerce des boissons en gros et en détail, 144.

Titre III. Contraventions, peines et police. Enseigne. Des établissemens clandestins. De l'abus des patentes, et des débits illicites de boissons. Falsification de boissons, 145. — Fausses mesures, 146. — Tolérance d'actes contraires aux bonnes mœurs. Contraventions aux règles de police, 147. — Réception d'individus auxquels la fréquentation des auberges est interdite. Réception d'individus signalés. Disputes et rixes, 148. — Danses. Registres des voyageurs, 149. — Fixation de l'heure pour la fermeture des établissemens, 150. — Fermeture pendant le service divin. Des cas de récidive. Répartition des amendes, 151. — Des établissemens auxquels s'appliquent les dispositions du présent titre. Abrogation des lois antérieures et mise à exécution de la présente loi, 152.

B.

BADEN. V. *Conférences.*

BANQUEROUTIERS FRAUDULEUX (Circulaire concernant le renvoi des), 257.

BIENNE. Arrêté sur la réorganisation de son collège, 285.

BOIS des communes (Circulaire concernant les ventes de),
292. V. *Affouage*.

BOURSES créées pour la fréquentation des académies fran-
çaises, 48.

BRIGADIERS-FORESTIERS. Fixation de leurs appointemens, 297.
Mise au concours, 298.

BUDGET.—*Recettes*. — I. Solde actif des années précédentes. —
II. Revenus domaniaux, 41.—III. Droits régaliens, 47.—
IV. Impôts indirects, 50.—Récapitulation des recettes, 52.

Dépenses. — I. Contingent à fournir à la caisse fédérale, 52.
— II. Grand-Conseil. — III. Autorités administratives :
A. Conseil-exécutif, 55. B. Autorités administratives
des districts, 56. C. Département diplomatique, 58.
D. Département de l'intérieur, 59. E. Département de
la justice et de la police, 62. F. Département des finan-
ces, 66. G. Département de l'éducation, 68. H. Dé-
partement militaire, 76. I. Département des travaux
publics, 83. — IV. Autorités judiciaires. A. Cour d'ap-
pel, 87. B. Autorités judiciaires des districts, 88.—V. Dé-
penses extraordinaires, 89. —Récapitulation des dépenses,
92. — Balance, 93.

C.

CABARETS. V. *Auberges*.

CAFÉS. V. *Auberges*.

CAPITALE. V. *Légion urbaine*.

CAPITAUX. V. *Intérêt*.

CATARRHE NASAL. V. *Morve*.

CERCLES. V. *Auberges*.

CERLIER. V. *Secrétaires de préfecture*.

CHANGEMENS. V. *Pièces*.

CHASSE. V. *Patentes*.

CHAUFFAGE des salles d'audience, 5.

CHEMINÉES. V. *Conduits*.

CHEVAUX. V. *Morve*.

CITATIONS édictales ayant pour objet l'extinction de créances.
hypothécaires Circulaire, 255.

- COLLÈGE de Porrentruy. Arrêté sur sa réorganisation, 288.
COLLÈGE de Bienne. Arrêté sur sa réorganisation, 285.
COMMISSION des pétitions du Grand-Conseil. Son règlement, 410.
COMMUNES. V. *Bois*.
COMPTABILITÉ des frais de bureau des préfets et des présidents des tribunaux de district, 4. Arrêté sur l'introduction d'un nouveau mode de comptabilité, 312. Arrêté sur la perception et la comptabilité des droits de mutation, 317. V. *Amendes. Frais de justice*.
CONCESSIONNAIRES d'auberges. V. *Auberges*.
CONDUITS de cheminée en bois. Circulaire à ce sujet, 291.
CONFÉRENCES de Baden et de Lucerne (Articles des), 27.
CONTRIBUTIONS communales. Décret pour le maintien provisoire de la loi du 14 juin 1823, 114.
COURTELARY. V. *Secrétaires de préfecture*.
CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES. V. *Citations édictales*.
CURE. V. *Asuel*.

D.

- DÉPARTEMENT de la justice et de la police. V. *Frais de justice*.
— — militaire. Décret qui modifie l'organisation de son secrétariat, 191. Arrêté du Conseil-exécutif sur son organisation, 193. Composition, attributions, compétence, 194. Employés, commissions, secrétariat, 195. Inspecteur général, ses deux secrétaires, durée de leurs fonctions, 196. Commissaire des guerres, 198. Médecin en chef, 199. Auditeur d'état-major. Commission de l'arsenal, 200. Commission de recrutement, 201. Traitement des secrétaires. Concierge, 202.
DÉTENTION. V. *Miliciens*.
DIPLÔME de docteur (Règlement pour l'obtention du), 119.
DISPENSES du service militaire. Paiement des taxes, 10.
DOCTEUR. V. *Diplôme*.
DOUANES. V. *Péages*.
DROIT STATUTAIRE de Spiez. Son abolition, 225.

DROITS HYPOTHÉCAIRES. V. *Immeubles*.

E.

ÉCOLE NORMALE de Münchenbuchsee. Modification de son règlement, 232.

ÉMOLUMENS. V. *Secrétaires de préfecture*.

ÉTRANGERS. Circulaire concernant leur renvoi, 237.

ÉTUDIANS. V. *Examen final universitaire*.

EXAMEN final universitaire (Règlement sur l'), 115.

EXÉCUTION des jugemens (Disposition relative aux permis pour l'), 355.

EXPORTATION de biens. Convention avec le Duché de Modène, 274.

F.

FAILLITES. V. *Successions. Banqueroutiers*.

FARCIN. V. *Morve*.

FERRIÈRE (LA). V. *Renan*.

FEUILLE OFFICIELLE. V. *Sténographe-rédacteur*.

FORÊTS. V. *Règlement forestier. Administration forestière. Régime forestier*.

FOURNITURE des vivres pour les prisonniers. V. *Prisons*.

FRAIS DE JUSTICE. Arrêté sur la comptabilité des dépenses faites dans les districts pour le Département de la justice et de la police, 327.

FRANÇAIS (les) sont assimilés aux ressortissans du canton pour les acquisitions d'immeubles et d'hypothèques, 303.

G.

GARNISON. V. *Médecin*.

GEISSHOLZ. Cette commune reste réunie à la paroisse de Meiringen pour la fréquentation de l'église et la cure d'âmes, 94.

GOURME. V. *Morve*.

GRAND-CONSEIL. V. *Commission des pétitions*.

GREFFIERS des tribunaux (les) doivent expédier un état des jugemens rendus dans le courant du mois et portant condamnation à des amendes au profit du trésor, 321.

H.

HASLE-IM-GRUND. V. *Innerkirchet*.

HÔTELS. V. *Auberges*.

HYPOTHÈQUES. V. *Intérêts. Immeubles*.

I.

IMMEUBLES (Décret sur les acquisitions d') et de droits hypothécaires, 303. — Circulaire concernant l'assimilation des citoyens d'autres cantons aux ressortissans bernois pour les acquisitions d'immeubles, 270.

INCENDIES. V. *Conduits de cheminée*.

INNERKIRCHET (Décret sur l'établissement d'un tribunal de mœurs dans l'arrondissement d') 184.

INSPECTEUR des forêts du Jura. V. *Bois*.

— des poids et mesures, 215.

— général des milices. V. *Département militaire*.

INSTALLATION des préfets. V. *Préfets*.

INSTRUCTEUR (Suppression des places d'), 9.

INTÉRÊT. Loi sur la fixation du taux de l'intérêt et le remboursement des capitaux, 300.

IVROGNERIE. Circulaire sur la répression de ce vice, 253.

J.

JUGEMENS. V. *Exécution des jugemens*.

JUSTICES inférieures. V. *Secrétaires*.

L.

LETTRES DE RENTE. V. *Intérêt*.

LÉGION URBAINE de la capitale (Règlement sur la création de la)

Disposition organique, 123. Formation, classification, composition et recrutement, 124. Obligations et service, 125. Habillement, 127. Equipement, 128. Nominations et avancement, 129. Solde et entretien. Discipline, 150. Dispositions générales, 131. Dispositions transitoires, 133.

LIEUTENANTS-DE-PRÉFET (les) doivent contre-signer les états de tous les contrôles soumis aux droits de mutation, 319.

— Ils veillent à ce que les annonces en affaires d'intérêt privé, autorisées par le préfet, soient lues à l'issue du service divin, 332.

LIQUIDATIONS de successions. V. *Successions*.

LOTS d'affouage. V. *Affouage*.

LUCERNE. V. *Conférences*.

LUXEMBOURG. V. *Traite foraine*.

M.

MAÎTRESSES d'école. V. *Régens*.

MESURES. V. *Poids et mesures*.

MEIRINGEN. V. *Geissholz. Innerkirchet*.

MÉDECIN de la garnison. Décret sur sa nomination, 135-

— vétérinaire. V. *Morve*.

MILICIENS. Circulaire concernant la désignation exacte de ceux qui sont condamnés à la détention ou au renvoi hors du canton, 272.

MILITAIRES. Exemption du service personnel et taxes, 11.

MODÈNE. Convention pour la libre exportation des biens, 277.

MORVE des chevaux. Règlement concernant les mesures à prendre pour prévenir cette maladie et empêcher sa propagation, 534.

MOUTIER. V. *Secrétaires de préfecture*.

MÜNCHENBUCHSEE. V. *Ecole normale*.

MUTATIONS d'immeubles. V. *Comptabilité*.

N.

NOTAIRES (les) doivent envoyer , à la fin de chaque trimestre , au receveur du district , l'état de leurs actes soumis aux droits de mutation, 520.

P.

PAPIER TIMBRÉ (Circulaire concernant la vente du), 326.

PATENTES de chasse. Arrêté sur leur délivrance et la perception des droits, 523.

PAYS-BAS. V. *Traite foraine.*

PERCEPTION des droits de mutation (Arrêté sur la), 317.
V. *Amendes.*

PERMIS de ventes publiques. V. *Lieutenans-de-préfet. Exécution des jugemens.*

PÉAGES des particuliers et des corporations (Loi sur les), 307.

PÉTITIONS. V. *Commission des pétitions.*

PIÈCES adressées au Grand-Conseil (Décret concernant les), 183.

POIDS ET MESURES SUISSES (Loi sur les), 206. Inspecteur. Vérificateurs, 215. Formules de serment, 223.

PONTONAGE. V. *Péages.*

POPULATION. V. *Recensement.*

PORRENTRUY (Arrêté sur la réorganisation du collège de), 288.

PRÉFETS. Leur comptabilité avec les receveurs de district pour frais de justice, 327. Circulaire pour la suppression de leur installation. Ils doivent annoncer à leurs administrés le jour de leur entrée en fonctions, 531. V. *Comptabilité.*

PRÉSIDENTS des tribunaux de district. Il est donné un adjoint à celui de Berne, 12. V. *Comptabilité, Miliciens.*

PRISONS. Circulaire concernant la fourniture des vivres pour les prisonniers, 311.

PROGYMNASE de Bienne. V. *Bienne.*

PUPILLES (Circulaire touchant l'administration des biens de), 298.

R.

RATURES. V. *Pièces*.

RECENSEMENT de la population, 259. Tableau rectificatif. V. *après la table*.

RECEVEURS de district. Comptabilité avec les préfets et les présidens des tribunaux, 7, 521.—Ils délivrent les patentes de chasse, 324. V. *Frais de justice*.

RENAN. Décret qui divise cette paroisse en deux assemblées primaires, 228.

RESTAURANS. V. *Auberges*.

RÉGENS d'école primaire. Augmentation de leur traitement, 45.

RÉGIME forestier (Décret pour la prorogation de celui sur l'organisation provisoire du), 505.

RÈGLEMENT forestier pour le Jura bernois :

Titre I. Des forêts et du régime forestier. — Chap. I. Des forêts, 155. — Chap. II. Du régime forestier, 156.

Titre II. Des forêts cantonales, 156.

Titre III. Des forêts communales. — Chap. I. De l'administration des forêts communales, 157. — Chap. II. Des brigadiers-forestiers, 161. — Chap. III. Des gardes-forestiers communaux, 165. — Chap. IV. Aménagement. Exploitation. Martelage, etc., 165.

Titre IV. Des forêts particulières, 170.

Titre V. Dispositions communes aux forêts communales et particulières. — Chap. I. Commerce et exploitation des bois, 171.—Chap. II. Police, délits, contraventions et peines, 173.—Tarif des amendes, 182.

S.

SALLES D'AUDIENCE. V. *Comptabilité*.

SARDES (les) sont assimilés aux ressortissans du Canton pour les acquisitions d'immeubles et d'hypothèques, 303.

- SECRETARIAT** du Département militaire. Son organisation, 191.
SECRETAIRES des justices inférieures. Formule de serment, 230.
SECRETAIRES de préfecture. Explication d'une disposition du tarif des émolumens, 14.
SERMENT des secrétaires des justices inférieures, 230.
SIGRISWYL. V. *Statut*.
SPIEZ. V. *Statuts*.
STATUT de Sigriswyl (Abolition du), 22.
» de Spiez, 225.
» de Steffisbourg (Explication du décret portant abrogation du), 25.
STEFFISBOURG. V. *Statut*.
STÉNOGRAPHE-RÉDACTEUR des délibérations du Grand-Conseil (Création de la place de), 39.
SUCCESSIONS (Circulaire concernant les publications pour la liquidation de), 203.

T.

- TARIF** des émolumens. V. *Secrétaires de préfecture*.
TAUX de l'intérêt. V. *Intérêt*.
TIMBRE. V. *Papier timbré*.
TRAITE FORAINE. Conventions conclues avec le Duché de Modène, 274 ; avec le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, 280.
TRAITEMENT de l'adjoint du président du tribunal de district de Berne, 15.
» des régens d'école primaire. Augmentation, 15.
» du sténographe-rédacteur des délibérations du Grand-Conseil, 59.
» du médecin de la garnison, 155.
» du curé d'Asuel, 187.
» des secrétaires de l'inspecteur général des milices, 192.
» des brigadiers-forestiers, 297.

TRIBUNAL de district de Berne (Adjoint donné au président du), 12.

» de mœurs d'Innerkirchet. V. *Innerkirchet*.

TUTEURS pour l'administration des biens de pupilles peu considérables, 298.

U.

UNIVERSITÉ. Règlement sur l'examen final, 115. — pour l'obtention du diplôme de docteur, 119.

V.

VENTES DE BOIS des communes. V. *Bois*.

VENTES PUBLIQUES V. *Lieutenans-de-préfet*.

VÉRIFICATEURS des poids et mesures suisses, 215.

VIVRES. V. *Prisons*.

VOL. Loi sur les atteintes portées à la propriété par vol, abus de confiance et vol à l'aide de violence.

I. *Vol*. Définition, 96.

A. Vol simple: crime, a) A raison de la valeur, 97. Peine. b) A raison de la sauve-garde de l'objet, 98. Peine. c) A raison des circonstances aggravantes, 99. Peine, 100. Récidive. — B. Vol qualifié, 101. Peine. Bande de voleurs, 102. Recéleurs. Vols de famille. Abus de confiance, 103. Peine. Du vol considéré comme délit, 104.

II. Du vol à l'aide de violence, 106.

III. Dispositions générales. Peine contre la tentative. Peine contre la complicité. Cumul de crimes ou de délits, 108. Mise à exécution, 109.

W.

WIMMIS. Abolition du coutumier du Bas-Simmenthal dans cette commune, 188.

RECTIFI-

du tableau de la population porté page 193 et suivantes ,

DISTRICTS et PAROISSES.	TABLEAU <i>de la population tel qu'il figure au Bulletin des lois, pour 1836.</i>			
	Citoyens du canton.	Citoyens d'autres cantons.	Étrangers.	TOTAL.
BERTHOUD.				
Hindelbank	1131	48	4	1183
Kirchberg	4100	214	13	4327
Total pour le dist.	18982	691	134	19807
CERLIER.				
Neuveville	1124	189	52	1365
Total pour le dist.	8791	506	78	9375
SCHWARZENBOURG.				
Wahleren	4427	18	»»	4445
Total pour le dist.	9963	80	»»	10043
THOUNE.				
Schwarzenegg	3947	5	»»	3952
Total pour le dist.	22598	370	139	23107
Total pour tous les districts. . .	381200	13954	4846	400000

Berthoud, { trop : — Hindelbank.
 { trop : — Kirchberg
 Cerlier, trop peu : — Neuveville
 Schwarzenbourg trop peu : — Wahleren
 Thoune, trop peu : — Schwarzenegg

La rectification ci-dessus des erreurs de calcul contredre , insérée au Bulletin des lois et décrets par

CATION

en ce qui concerne le recensement de l'année 1856.

TABLEAU RECTIFIÉ.			
Citoyens du canton.	Citoyens d'autres cantons.	Étrangers.	TOTAL.
1131	47	4	1182
4090	214	13	4317
18972	690	134	19796
1134	189	52	1375
8801	506	78	9385
5002	18	»»	5020
10538	80	»»	10618
2547	5	»»	2552
21198	370	139	21707
380425	13903	4846	399174

1 citoyen d'un autre canton.
 10 citoyens du canton.
 10 idem.
 575 idem.
 1400 idem.

En conséquence, le
 chiffre indiqué au ta-
 bleau du Bulletin des
 lois est trop élevé de
 826 âmes.

nues au tableau général de la population, a été, par or-
le Chancelier,
 F. MAY.